

Conseillers en exercice :	19
Présents :	15
Absents :	4
Pouvoirs :	3



Département d'Ille et Vilaine
COMMUNE DE MONTREUIL-LE-GAST
 Commune du Val d'Ille-Aubigné

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 24 février, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de MONTREUIL-LE-GAST, légalement convoqué le 17 février 2022, s'est réuni en session ordinaire, publique, en salle du Conseil Municipal de Montreuil-le-Gast, sous la présidence de M. Lionel HENRY.

Assistaient à la séance : MM Lionel HENRY, Jean-Yves CLOLUS, Anita OBLIN, Jean-Luc DUGUE, Pierre FONTAINE, Anne MARGOLIS, Jean-Luc GEFFROY, David LE GALL, Stéphanie AMINOT, Delphine BEAUDOIN, Catherine LUCAS, Jean-Marc DETOC, Morgane CALVEZ, Vicky RENAULT et Kevin RENOUARD,

Absents excusés : Mme Carole FIGUEL, M. Eric DURAND, M. Stéphane FLOCON

Absents : Mme Laetitia TABART,

Pouvoirs : M. Eric DURAND donne pouvoir à M. Jean-Luc DUGUE

Mme Carole FIGUEL donne pouvoir à Mme Anita OBLIN

M. Stéphane FLOCON donne pouvoir à M. David LE GALL

Secrétaire de séance : M. Kévin RENOUARD

N° 01.02-24/02/2022 :	Approbation du PV du 13/01/2022
------------------------------	--

Rapporteur :	M. HENRY
---------------------	-----------------

M. le Maire soumet le PV de la séance du 13 janvier 2022. Ce dernier n'appelle pas d'observations.

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

- **ADOPTE** le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2022.

N° 02.02-24/02/2022 :	Election de la Rosière 2022
------------------------------	------------------------------------

Rapporteur :	M. HENRY
---------------------	-----------------

M. le Maire dévoile la proposition de la commission Associations/Évènements et des délégués des différentes associations Montreuillaises qui ont choisi Melle Cléa HAUTBOIS comme Rosière 2022.

La présentation de la Rosière aux associations aura lieu le 5 mars, à 12h30 à la salle polyvalente.

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le choix proposé par la commission Associations/Évènements et des délégués des différentes associations Montreuillaises qui ont choisi Melle Cléa HAUTBOIS comme Rosière 2022.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

N° 03.02-24/02/2022 : Fixation de la dot de la Rosière 2022

Rapporteur : M. HENRY

M. le Maire présente la proposition de la commission Associations/Évènements qui consiste à reconduire les mêmes sommes qu'en 2022 à savoir :

- 600 € pour La Rosière
- 20% de la dot de la Rosière pour chacune des demoiselles d'honneur soit 120 €
- 10% de la dot de la Rosière pour chacune des petites demoiselles d'honneur soit 60 €

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de la commission Associations/Évènements et vote les montants suivants pour la dot de la Rosière 2022 :
 - 600 € pour La Rosière
 - 20% de la dot de la Rosière pour chacune des demoiselles d'honneur soit 120 €
 - 10% de la dot de la Rosière pour chacune des petites demoiselles d'honneur soit 60 €
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

N° 04.02-24/02/2022 : Modification de la délibération créant un poste de vacataire pour la distribution des informations communales

Rapporteur : M. HENRY

M. le Maire expose que par délibération du 5 février 2009, un poste de vacataire pour la distribution des différentes infos communales (P'tit Montreuillais,...) a été créé. La délibération faisait état d'une rémunération sur la base de 10 heures du SMIC + 30 € de forfait de frais de déplacement par tournée.

Il convient d'augmenter le nombre d'heures compte tenu de la réalité de l'activité.

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ABBROGE** la délibération n°1 du 5 février 2009
- **CREE** un poste de vacataire pour la distribution des informations communales
- **DECIDE** que la rémunération se fera sur la base de 12 heures payées au SMIC + 30 € de frais de déplacement.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire

N° 05.02-24/02/2022 : BP 2022 : Subventions aux associations

Rapporteur : M. DUGUE

M. DUGUE soumet au Conseil les conclusions de la commission associations au sujet des propositions de subventions pour l'année 2022 pour les associations ayant déposé un dossier.

ASSOCIATIONS Communales	Proposées 2022
ASM FOOT	1 450 €
Galoupaden	450 €
FEP	3 000 €
Croq' la zic	1 000 €
Comité des Fêtes	3 000 €
Club de l'amitié	400 €
UNC	200 €
Chasse	250 €
Rosière de France	1 000 €
Tennis Club MLG	150 €
Les Pas Sages à l'Acte (enfants)	600 €
Les Crayons de Couleurs (198 élèves x 1,94 €)	384,12 €
APPEL (66 élèves x 1,94 €)	128,04 €
USEP Arc en Ciel	500 €
TOTAL	12 512,16 €

ASSOCIATIONS Extérieures	Proposées 2022
Associations des Accidents de la Vie	50 €
Eaux et Rivières de Bretagne	50 €
Solidarité Paysans Bretagne	50 €
Rêve de Clown	50 €
Pompiers Humanitaires GSCF	50 €
Prévention Routière	50 €
TOTAL	300 €

Délibération

Mme Margolis ne prend pas part au vote

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** les propositions faites par la commission association pour les subventions 2022 ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N° 06.02-24/02/2022 : BP 2022 : Contributions aux fournitures scolaires

Rapporteur : M. HENRY

M. le Maire présente les effectifs de l'année scolaire et propose d'attribuer les crédits suivant pour l'achat des fournitures scolaires.

	Crédits proposés	Nombre d'élèves	Total Crédit Alloué
<i>École publique année 2021</i>	41.86 €	203	8 497.58 €
École publique année 2022	42.27 €	198	8 369.46 €

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** les sommes visées ci-dessus pour les fournitures scolaires ;
- **DIT** que les sommes seront inscrites au BP 2022 à l'article 6067
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N° 07.02-24/02/2022 : BP 2022 : Contribution aux sorties scolaires

Rapporteur : M. HENRY

M. le Maire présente les effectifs de l'année scolaire et propose d'attribuer les crédits suivant les sorties scolaires.

	Crédits proposés	Nombre d'élèves	Total Crédit Alloué
<i>École publique année 2021</i>	14.68 €	203	2 980.04 €
École publique année 2022	14.82 €	198	2 934.36 €

Par ailleurs, il est proposé d'attribuer les crédits suivants pour des sorties spécifiques sur présentation de projet.

	Crédits proposés	Nombre d'élèves	Total Crédit Alloué
<i>École publique année 2021</i>	4.74 €	203	962.22 €
École publique année 2022	4.79 €	198	948.42 €
<i>École privée année 2021</i>	4.74 €	63	298.62 €
École privée année 2022	4.79 €	66	316.14 €

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **ATTRIBUE** les sommes visées ci-dessus pour les fournitures scolaires ;
- **DIT** que les sommes seront inscrites au BP 2022 à l'article 65737
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N° 08.02-24/02/2022 : BP 2022 : Subvention école privée

Rapporteur : M. HENRY

Un contrat d'association entre l'État et l'école privée de Montreuil le Gast a été conclu à compter de septembre 1998 (contrat d'association n° 313-A).

Le 16 janvier 1999, la Commune représentée par son Maire, et en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 1998 a signé avec l'AEPEC et M. le Directeur de l'Ecole Privée une convention pour la prise en charge communale des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires bénéficiant du contrat d'association. Depuis le 1^{er} septembre 2016 le contrat d'association a été étendu aux classes maternelles.

Coût moyen élève Élémentaire à l'école publique : 494 € (488 en 2021)

Coût moyen élève Maternelle à l'école publique : 1 240 € (1167 en 2021)

Effectifs d'élèves Montreuillais sur la base élèves à la rentrée scolaire 2021/2022 :

- primaire : 37 (34 en 2020-2021)
- maternelle : 28 (29 en 2020-2021)

Le coût moyen élève comprend également les fournitures scolaires et les sorties éducatives.

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **avec 17 voix POUR et 1 ABSTENTION** :

- **ATTRIBUE** la somme de 18 278 € (13 124 € en 2021) pour le contrat d'association qui sera versée selon les modalités fixées dans la convention ;
- **ATTRIBUE** la somme de 34 720 € (36 598 € en 2021) pour les dépenses de fonctionnement des classes pour les maternelles somme qui sera versée dans les mêmes conditions que le contrat d'association.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N° 09.02-24/02/2022 : Plan de Relance - Dispositif « Bien vivre partout en Bretagne » : Demande de subvention à la Région

Rapporteur : M. HENRY

M. le Maire expose que dans le cadre du Plan de Relance initié par le Gouvernement, la Région a mis en place un dispositif intitulé « Bien vivre partout en Bretagne » visant à accompagner les projets qui accélèrent la transition écologique, énergétique et climatique, ou qui améliore l'accès de chaque breton aux services à la population. A ce titre, le projet de construction d'un nouveau restaurant scolaire, porté par la commune est éligible aux aides de

ce dispositif selon le plan de financement ci-dessous.

Dépenses		Recettes	
Poste	Montant HT (€)	Financier	Montant (€)
Maîtrise d'œuvre	111 556	Etat DETR (sollicité)	210 000
Etudes Géotechniques	5 000	Région (Bien vivre partout en Bretagne)	253 314
Bureau de contrôle/SPS	7 200	Autofinancement	1 020 442
Travaux	1 360 000		
Total	1 483 756	Total	1 483 756

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'opération ;
- **ARRÊTE** le plan de financement hors taxes présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Maire à modifier le tableau de financement selon l'évolution du projet
- **SOLLICITE** la subvention du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne » auprès de la Région Bretagne;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Questions diverses

- M. le Maire procède au tirage au sort des jurés d'assises. dans la liste électorale.
- M. le Maire relate les différentes étapes qui se sont déroulées depuis le dernier conseil municipal au sujet du dossier d'installation de l'antenne ORANGE. Le 21 janvier dernier, l'entreprise SYSCOM, mandatée par ORANGE pour installer des antennes relais a fait parvenir un dossier d'information comportant les détails de leur projet à la Basse Ferandière. Ce dossier préfigure dans un délai de 1 mois le dépôt d'une déclaration préalable de travaux. Une publication via Facebook a permis de relayer l'information rapidement. Sollicité par un collectif citoyen, M. le Maire a commandé auprès de l'Agence Nationale des FRéquences (ANFR) un rapport de simulation de l'exposition. Il s'avère que selon ce rapport, les caractéristiques de l'installation et les résultats de simulation qui en découlent sont conformes aux prescriptions fixées par la loi. En l'état, le Maire n'a aucun moyen réglementaire pour s'opposer à cette installation.
- Mme OBLIN fait état de la fin du processus de mise en réseau des médiathèques. Effectif depuis 2 semaines, les habitants inscrits dans leur commune peuvent emprunter des livres désormais dans 18 bibliothèques ou médiathèques de la CCVIA. Elle souligne le défi technique et chronophage de l'opération et remercie chaleureusement les agents et bénévoles qui se sont saisis du dossier avec beaucoup de volonté.
- M. le Maire lance l'idée d'un concours pour renouveler le logo de la commune. Après avoir présenté quelques projets que des étudiants en communication et une habitante ont bien voulu soumettre, un appel plus général est lancé. La commune sollicite donc la créativité de chacun. Les modalités du concours seront précisées dans le bulletin communal.

- M. le Maire informe les élus de l'imminence du début des travaux d'abattage des arbres autour de l'étang. Les 80 peupliers, arrivés à maturité seront abattus, de même qu'environ 120 arbres autour de l'étang. Cette opération vise à répondre aux obligations réglementaires relatives à la tenue des digues. Par ailleurs, l'abattage sélectif sur les parties sud et est, vise à répondre aux prescriptions des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB) relatives à la gestion de l'étang, afin de proposer un environnement favorable au développement animal et végétal. La deuxième phase de l'opération consistera à curer l'étang. La date des travaux n'est pas encore fixé.
- M. le Maire informe les élus de l'avancée du projet de construction d'un restaurant scolaire. A ce stade, les travaux d'études et de recherches se poursuivent. Néanmoins, le travail d'esquisse touche à sa fin, l'implantation et l'organisation du bâtiment seront bientôt dans leurs versions définitives. Une réunion publique d'information sera bientôt proposée aux montreuillais afin de leur faire découvrir ce nouveau bâtiment, élément structurant pour la commune.
- M. le Maire informe les élus des difficultés rencontrées pour l'entretien du terrain de foot. Comme tout employeur, la collectivité a été touchée par la pandémie et les services techniques ont été fortement impactés. Parallèlement, le matériel de tonte, a connu des pannes synchronisées, dues à l'âge du matériel (projet d'investissement en cours) ou au robotonte parfois malmené. Le dialogue avec l'ASM a permis de rassurer les licenciés sur l'engagement de la commune à proposer un terrain jouable et agréable à jouer.
- Le prochain conseil municipal se déroulera le jeudi 24 mars.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Maire met fin à la séance à 22h15

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de sa publication le 28 février 2022.

Fait le 28 février 2022

Le Maire,

Lionel HENRY